

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	23

Date de la Convocation 04 décembre 2024
--

Date d’Affichage
04 décembre 2024

Objet de la délibération

No 2024-100223

Travaux

**Communauté de communes de La Brie
Champenoise
Avenant n°1 à la convention de mandat
de maîtrise d’ouvrage pour la réalisation
de travaux de voirie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 10 décembre 2024

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Pascal HOURLIER, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ,

Absent représenté : Romain RICHOMME pouvoir à Mohamed BENAHMED

Absents excusés : Alain GUENON, Valérie PRIEUR, Sabine MARY

Absent : Jérémy ARAQUÉ

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage et constitution d’un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie rue du petit saint lazare et rue de l’empereur pour la réalisation de travaux de voirie,

Vu l’avis favorable de la commission des travaux en date du 19 septembre 2024,

Considérant le choix de la ville de réaménager les bordures et trottoirs au titre des travaux sous compétence communale, avec une réfection complète des enrobés sur trottoirs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité , décide de :

- procéder à l’établissement d’un avenant no 1 de cette convention afin de réajuster le montant des travaux sous compétence communale pour un montant de 83 627€ ht

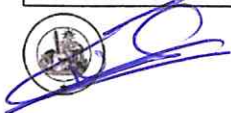
-autoriser monsieur l’adjoint aux travaux à signer cet avenant.

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

051-215103557-20241212-2024-100223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024



Etienne DHUICQ

Maire

